

EN AVANT TOUTE

Rapport annuel
2014-2015



INNOVATION.CA

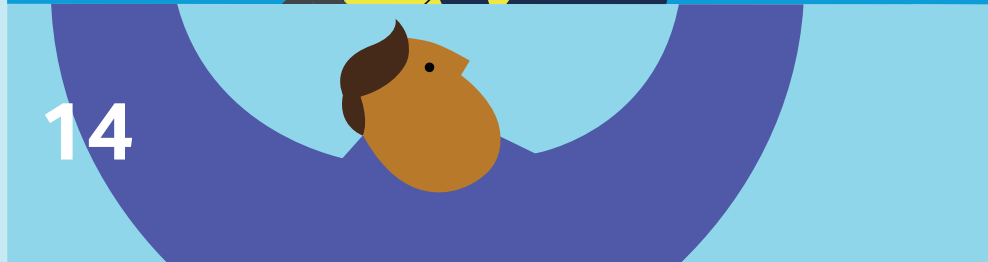
CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION | FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

450-230, rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4
Téléphone : 613-947-6496
Télécopieur : 613-943-0923
Courriel : info@innovation.ca

ISBN: 978-1-926485-05-8
ISSN: 1489-5978

TABLE DES MATIÈRES

- 02** En avant toute
- 04** Survol
- 14** Gouvernance
- 16** Fonds
- 24** Évaluation
- 28** Communication
- 32** Gestion
- 36** États financiers



EN AVANT TOUTE

Propulser la recherche
canadienne à l'avant-garde

La recherche menée dans nos établissements est un succès dont le Canada peut être fier. Au cours de la dernière année, c'est une phrase qui a souvent été répétée à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Partout au pays, des installations de recherche de calibre mondial contribuent à affermir la position du Canada comme chef de file en recherche et, chaque année, de nouvelles installations ouvrent leurs portes et permettent de repousser davantage les frontières du savoir.

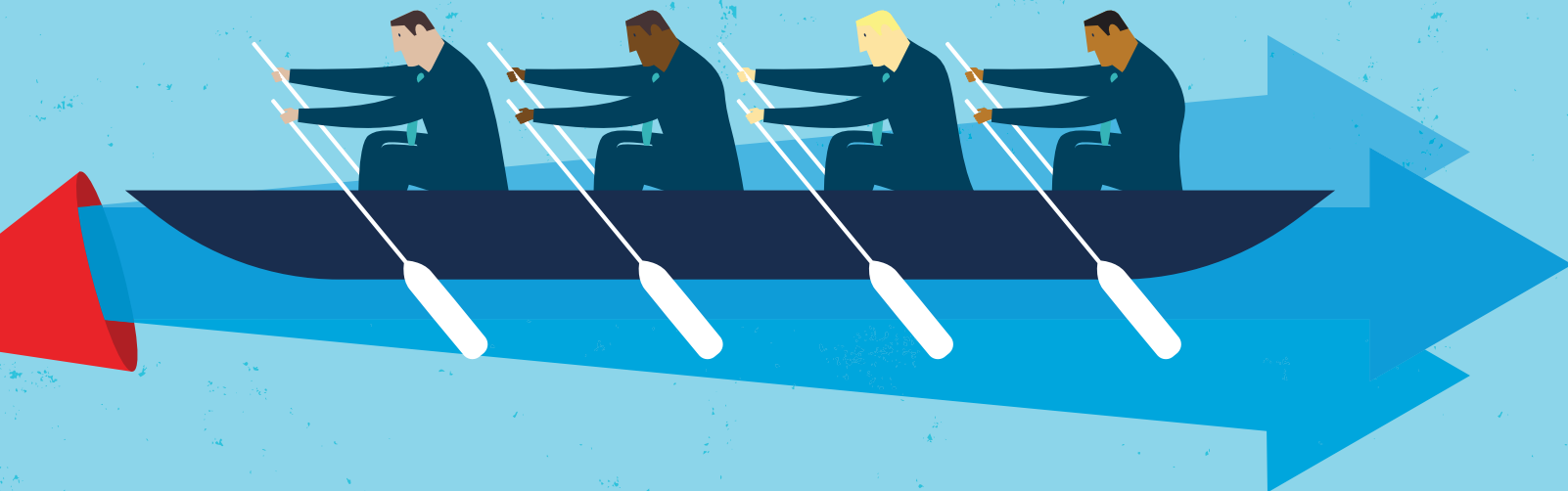
En septembre 2014, l'Université d'Ottawa a inauguré le Complexe de recherche avancée qui héberge le seul spectromètre de masse par accélérateur au Canada, un appareil de pointe de 44 tonnes qui mesure de très petites quantités de radio-isotopes, aussi bien dans des tissus humains que dans des échantillons de sol. L'université se servira de cette infrastructure pour faire progresser les recherches dans les domaines de l'énergie, de la santé et de l'environnement. Grâce à ce complexe impressionnant et à l'expertise qui s'y trouve, l'université conservera sa place comme leader mondial dans le domaine de la photonique et comme pôle incontournable des sciences de la terre.

Inauguré en février dernier, l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill a reçu 100 millions de dollars de la FCI – le plus important investissement jamais fait dans un seul projet. L'institut place le Canada à l'avant-scène de la modernisation des soins de santé, offrant un milieu unique où médecins et personnel infirmier travaillent en étroite collaboration avec les chercheurs pour mieux comprendre les maladies et transformer les découvertes en nouveaux outils de diagnostic, en meilleurs traitements et en approches plus stratégiques en santé communautaire.



Vous trouverez à partir de la
page 8 une description de
**trois installations ayant
ouvert leurs portes
cette année.**

D'un océan à l'autre, nous avons vu l'effet transformateur des investissements publics dans l'infrastructure de recherche. Et, au moment même de rédiger ce rapport en avril dernier, le gouvernement du Canada annonçait dans son budget 2015, l'octroi de 1,33 milliard de dollars à la FCI – le plus important



investissement à ce jour en appui à l'infrastructure de recherche. Ces nouveaux investissements venaient confirmer le succès de la recherche menée dans les établissements partout au pays.

Cette annonce témoigne également de l'approche résolument avant-gardiste adoptée par la FCI. Une infrastructure de recherche de pointe est, par nature, coûteuse, et il faut souvent des années pour se la procurer, la construire et la mettre en service. Si nous voulons que nos universités et collèges continuent de se maintenir à l'avant-garde dans les prochaines décennies, nous devons faire des investissements importants, aujourd'hui, comme c'est le cas dans le Budget fédéral 2015.

Bien sûr, l'administration des fonds nécessaires à la mise en place d'un système de recherche de calibre mondial requiert un travail considérable en coulisse, et l'exercice 2014-2015 en est la preuve. En plus de tenir cinq concours simultanément, l'équipe des programmes a supervisé notre processus d'évaluation au mérite de renommée internationale qui a vu l'examen de quelque 750 propositions différentes soumises à nos divers fonds en plus de lancer l'Initiative sur la cyberinfrastructure. Et ce ne sont là que quelques-uns des faits saillants de la dernière année. Nous avons également mené de vastes consultations nationales afin de s'assurer que nos fonds continuent à répondre aux besoins de la communauté de chercheurs. Enfin, nous avons réalisé d'importantes activités de suivi et d'évaluation des résultats de nos investissements et communiqué ces retombées aux Canadiens.

L'exercice 2015-2016 s'annonce tout aussi productif avec l'évaluation au mérite des propositions soumises à l'Initiative sur la cyberinfrastructure au cours de l'été et de l'automne, et l'évaluation des propositions présentées, en mai et en octobre, aux concours du Fonds des leaders John-R.-Evans et du Fonds collège-industrie pour l'innovation.

Au cours de la prochaine année, nous lancerons le processus d'attribution des sommes provenant du Budget fédéral de 2015 avec pour objectif d'annoncer les premières contributions en 2017 – année qui marquera également notre vingtième anniversaire.

Il ne fait aucun doute que la recherche canadienne a progressé de façon importante au cours des dernières décennies, et que le dynamisme des installations et laboratoires financés par la FCI continue de s'accroître année après année. La recherche menée au Canada mérite d'être célébrée, et ceux d'entre nous qui travaillent en première ligne n'ont qu'une chose à dire : en avant toute!



Kevin P. D. Smith
Président du Conseil



Gilles G. Patry
Président-directeur général

SURVOL

Les investissements de la FCI dans des installations et de l'équipement de pointe permettent aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada d'attirer et de retenir le meilleur talent au monde, de former la prochaine génération de chercheurs et d'appuyer l'innovation dans le secteur privé.

La prospérité du Canada repose sur sa capacité de produire des connaissances et de générer des idées pour développer de nouveaux produits et services, créer de la richesse, renforcer les assises sociales, respecter l'environnement et améliorer la santé et la qualité de vie des Canadiens. En appuyant la capacité du pays à mener des recherches de calibre mondial, la FCI joue un rôle vital dans la production de retombées pour les Canadiens.

RÔLE DE LA FCI DANS LA RECHERCHE CANADIENNE

L'entente de contribution de 2014 conclue avec le gouvernement du Canada définit les objectifs de la FCI comme suit :

- > **Appuyer la croissance économique et la création d'emplois**, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé grâce à l'innovation
- > **Accroître la capacité du Canada** de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial
- > **Accroître les possibilités de recherche et d'emplois** en procurant l'infrastructure de recherche nécessaire au développement de personnel hautement qualifié
- > **Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs** entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et les entreprises privées du Canada

Grâce au financement octroyé par le gouvernement du Canada par l'entremise de la FCI, les établissements de recherche sont mieux positionnés pour attirer et retenir le meilleur talent au monde, former la prochaine génération de chercheurs, permettre aux chercheurs d'entreprendre des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui se traduisent par des retombées sociales, économiques et environnementales pour le Canada, et appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé.

À ce jour, la FCI a versé plus de **6,5 milliards de dollars** à **9038 projets** de **145 établissements de recherche** situés dans **69 municipalités** au pays.

Formule de financement

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts de l'infrastructure de recherche d'un projet. Les établissements doivent obtenir le reste du financement auprès des gouvernements provinciaux et de partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif.

40 %
FCI


60 %
PARTENAIRES

En tenant compte des contributions des établissements et de leurs partenaires financiers, les investissements de la FCI représentent, depuis 1997, une injection de **15,4 milliards de dollars dans le développement des infrastructures de recherche** des établissements canadiens.

Notre processus d'évaluation au mérite : financer l'excellence

La FCI compte sur un processus d'évaluation au mérite indépendant, rigoureux et compétitif qui récompense l'excellence de la recherche. Des experts de partout dans le monde participent à ce processus ce qui permet à la FCI de financer seulement les projets les plus prometteurs. Par ailleurs, comme la FCI finance les établissements, toutes les propositions doivent correspondre au plan de recherche stratégique de l'établissement concerné.

Les établissements canadiens admissibles soumettent des demandes de financement à l'un des fonds de la FCI. Toutes les propositions sont ensuite évaluées selon trois grands critères : la qualité de la recherche et le besoin en infrastructure, la contribution du projet au renforcement de la capacité d'innovation et les retombées potentielles de la recherche pour le Canada.



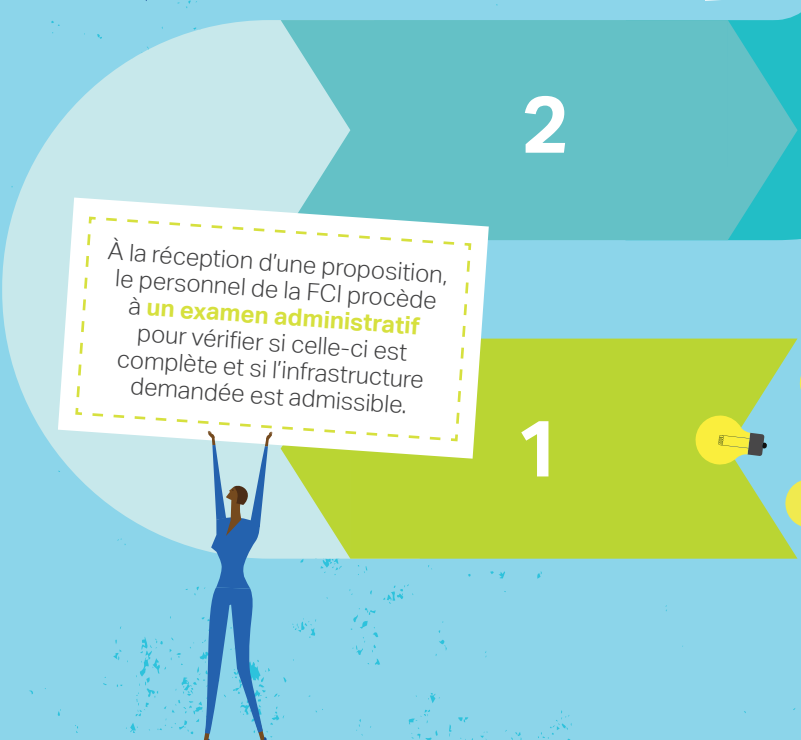
Les décisions de
financement sont prises
par le conseil d'administration
de la FCI.

3



La proposition fait l'objet
d'une évaluation au mérite.

2



À la réception d'une proposition,
le personnel de la FCI procède
à un examen administratif
pour vérifier si celle-ci est
complète et si l'infrastructure
demandée est admissible.

1

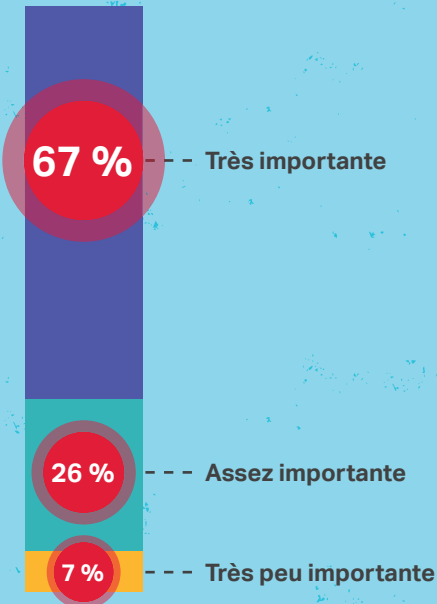
RÉSULTATS

Faits saillants des résultats des rapports d'avancement de projets de 2014*

RETENIR LES MEILLEURS CHERCHEURS

93 pour cent des responsables de projet ont affirmé que l'infrastructure financée par la FCI avait joué un rôle important dans la décision de demeurer en poste dans leur établissement. Ce résultat tend à démontrer que l'infrastructure a joué un rôle important pour maintenir en poste certains des meilleurs chercheurs au Canada.

Importance de l'infrastructure dans la décision de demeurer en poste à l'établissement

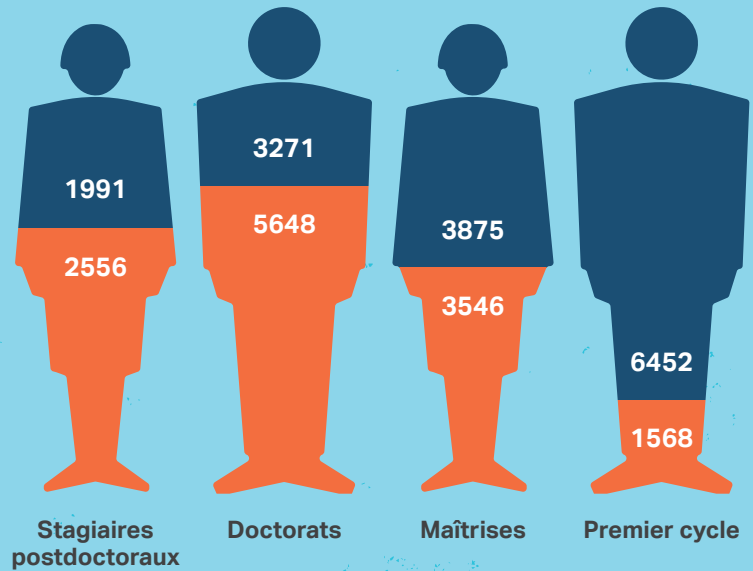


FORMER LA PROCHAINE GÉNÉRATION

97 pour cent des responsables de projet ont indiqué que l'infrastructure financée par la FCI avait été une ressource clé pour la prochaine génération de chefs de file de la recherche.

Types de stagiaires qui utilisent l'infrastructure

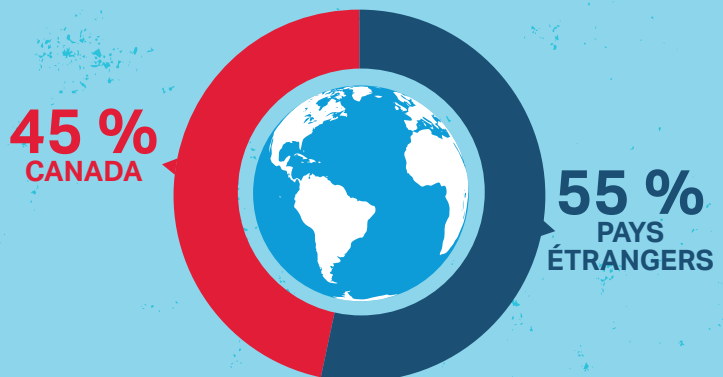
- Nouveaux utilisateurs
- Utilisateurs récurrents



ATTIRER LES MEILLEURS CHERCHEURS AU MONDE

Parmi les 217 responsables de projet nouvellement embauchés par un établissement, 55 pour cent provenaient d'un pays autre que le Canada, majoritairement des États-Unis. De ce nombre, près de la moitié étaient des citoyens étrangers, ce qui suggère que l'infrastructure financée par la FCI a contribué à attirer des chercheurs internationaux.

Origine des responsables de projet embauchés



* Veuillez consulter la page 26 pour en savoir plus sur les rapports d'avancement de projets et d'autres outils d'évaluation.

DE LA RECHERCHE À L'INNOVATION

L'infrastructure financée par la FCI a contribué au développement de nouvelles technologies et à la création de nouvelles entreprises.

264

brevets
provisoires

143

brevets
accordés

57

accords
de licence

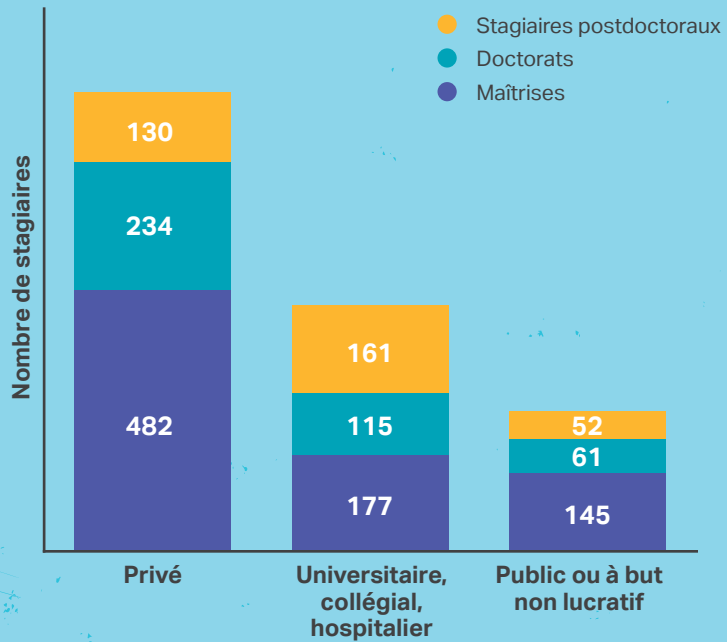
51

entreprises
dérivées

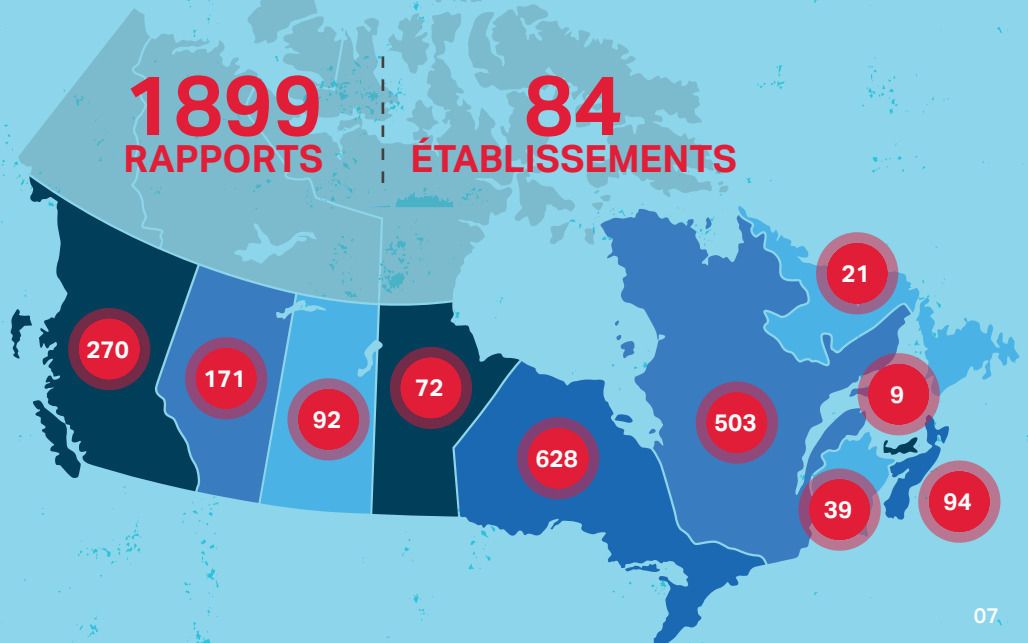
ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS D'EMPLOIS

Le personnel hautement qualifié (PHQ) formé au moyen de l'infrastructure financée par la FCI soutient la croissance économique du Canada.

Emplois au Canada par secteur



COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON DE 2014



L'AVANT-GARDE DES SOINS DE SANTÉ

Pour façonner l'avenir des soins de santé, l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill fait le pont entre la recherche biomédicale, la médecine clinique et la santé de la population.

OUVERT EN FÉVRIER 2015

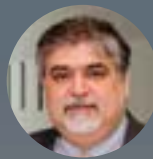
L'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill se situe à l'avant-scène de la modernisation des soins de santé. La nature complexe de problèmes médicaux comme le diabète, le cancer et les malaises respiratoires exige une collaboration de tous les instants entre médecins, infirmières et chercheurs pour mieux comprendre les maladies et transformer les découvertes en nouveaux outils de diagnostic, en meilleurs traitements et en des approches plus stratégiques en santé communautaire. L'institut a été conçu précisément à cette fin.

Financées en partie par la FCI, les nouvelles installations de recherche de pointe du Centre universitaire de santé McGill — le mégahôpital situé à Montréal — regroupent les instituts de



recherche de cinq hôpitaux répartis aux quatre coins de la ville. L'établissement comprend trois composantes principales : le Centre de biologie translationnelle, qui réalise des recherches génétiques et épigénétiques pour comprendre la nature des maladies; le Centre de médecine innovatrice, la seule installation au Canada où les patients hospitalisés peuvent participer directement à des essais cliniques sans avoir à quitter les lieux; et le Centre de recherche évaluative en santé, qui mène des recherches auprès de la population afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des interventions en santé sur l'ensemble de la société. Les travaux menés dans ces centres contribueront à combler l'écart entre la recherche biomédicale, la médecine clinique et la santé publique.

« La recherche évolue au rythme de la société. »



Vassilios Papadopoulos, directeur exécutif, Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill

« Cette réalité peut inciter les jeunes médecins à faire de la recherche, une activité essentielle pour l'avenir. »



Basil Petrof, chef du programme de recherche translationnelle sur les maladies respiratoires, Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill

LA NUTRITION ANIMALE : UNE PASSION

Des produits laitiers, d'œufs et de viande plus sûrs et plus rentables grâce au Canadian Feed Research Centre de la University of Saskatchewan.

OUVERT EN OCTOBRE 2014

On dit souvent qu'on est ce que l'on mange. Eh bien, si nous tenons compte des produits laitiers, d'œufs et de viande qui composent notre alimentation, nous devrions aussi surveiller les aliments consommés par les animaux d'élevage.

Ce sont les idées dont s'inspire le Canadian Feed Research Centre de la University of Saskatchewan situé à North Battleford. Usine d'aliments pour animaux utilisée aux fins de recherche, le centre veut continuer à améliorer l'alimentation du bétail – pour notre bien-être – mais aussi garantir une meilleure rentabilité aux éleveurs et aux céréaliculteurs.

Selon Tom Scott, titulaire de la Chaire de recherche sur la technologie de transformation des aliments pour animaux à l'université et agent de liaison du centre à l'ouverture de l'installation, l'enjeu est de taille. L'alimentation du bétail représente plus de la moitié des coûts de production de protéines animales pour la consommation humaine. Le moindre gain d'efficacité dans les productions les plus coûteuses peut se traduire par une hausse considérable des profits pour les éleveurs de bétail laitier, de bovins, de porcs et de volailles. La transformation des céréales en aliments pour animaux signifierait l'optimisation de la valeur nutritive et l'accroissement du rendement animal.

La plupart des aliments destinés au bétail sont composés de céréales impropres à la consommation humaine, des restes de l'extraction de l'huile des graines oléagineuses ou des résidus de céréales ayant servi à la production d'éthanol. L'amélioration du processus de transformation réduira les coûts pour les fabricants de moulée, ouvrira de nouveaux marchés et assurera aux céréaliculteurs un meilleur prix, affirme M. Scott. « Tous les jours, nous cultivons 40 millions de tonnes de blé et d'orge dont 20 pour cent sont endommagées par les conditions de culture ou d'entreposage. Cette portion est transformée en céréale fourragère. De plus, une période de gel au mois d'août endommagera jusqu'à 70 pour cent des récoltes. Si nous pouvions bonifier ces céréales, cela augmenterait la demande – y compris des programmes à l'exportation – et les céréaliculteurs obtiendraient un meilleur prix. »

« J'ai la ferme conviction que le centre fera bientôt une grande percée. »



Au Canada, les ventes d'aliments destinés au bétail représentent environ 6 milliards de dollars par année. Le secteur des aliments pour animaux de compagnie représente pour sa part 5 milliards de dollars additionnels. « Nous avons la capacité d'accroître la valeur et la demande pour nos produits », avance-t-il.

Les chercheurs examineront plusieurs aspects de l'alimentation animale afin de dégager cette valeur ajoutée. Par exemple : trois importantes pièces d'équipement – une chaîne de floconnage, un broyeur à marteaux et un moulin à cylindres – serviront à moudre ces grains en particules; plus petites les particules, plus grande est leur surface, ce qui en facilite la digestion.

Les chercheurs vont tenter d'améliorer la qualité et l'uniformité du tourteau de canola. Riches en fibres et en protéines, les restes du pressage du canola pour en faire du biocarburant ou des huiles alimentaires ont longtemps été un ingrédient important dans la fabrication des aliments pour animaux. Sa valeur nutritive pouvant varier considérablement, son prix de vente est souvent sous-évalué.

Seule installation de recherche sur les aliments au monde dotée de chaînes de transformation commerciales à haut volume et à petite

échelle, les innovations importantes des chercheurs peuvent y être transformées sans tarder en produits commerciaux.

Pour Jack Ford, producteur laitier de la Saskatchewan, il est crucial de fabriquer des aliments améliorés pour une mise en marché rapide. Ses vaches produiront ainsi un lait présentant une teneur élevée en gras, en protéines et en bonnes bactéries, lui assurant un meilleur rendement.

Président du comité de recherche du Saskatchewan Milk Marketing Board, M. Ford est aussi très impatient que le centre fabrique des aliments répondant aux normes de la Nouvelle-Zélande, pays qui vend ses produits laitiers partout dans le monde. La Nouvelle-Zélande est soumise à une réglementation très stricte sur l'importation des aliments, qui protège contre des contaminants comme des champignons parasites naturels des céréales. Si les chercheurs du centre arrivent à mettre au point des procédés éliminant de façon continue presque tous ces risques, les producteurs et les transformateurs d'aliments canadiens pourraient pénétrer un important marché. « Le centre fera bientôt une grande percée. Les éleveurs de bétail de la Saskatchewan en profiteront, mais aussi l'ensemble du Canada », affirme M. Ford.



L'ADDITION S'IL VOUS PLAÎT!

Le nouveau Additive Manufacturing Resource Centre du Mohawk College initie les étudiants et l'industrie à une nouvelle façon de faire.

OUVERT EN JANVIER 2015

Un virage révolutionnaire s'opère dans les ateliers et les usines du monde entier. Pour mieux comprendre le phénomène, imaginez Michel-Ange sculptant son célèbre David. Au lieu de s'attaquer à un bloc de pierre brut, l'artiste travaillerait sur du marbre mystérieusement liquide contenu dans un tube souple, façonnant le corps par addition de couches précises – d'abord la plante des pieds, puis les orteils, les chevilles et ainsi de suite.

« Quand un sculpteur taille un bloc de pierre pour créer une statue, explique Tony Thoma, doyen de la technique du génie au Mohawk College, il fabrique de façon "soustractive". Beaucoup de poussière et de fragments de roche se retrouvent au sol. La fabrication "additive", elle, signifie accumuler pour créer quelque chose. »

La technologie additive – qui révolutionne les procédés de fabrication – est le principal secteur d'intervention du Additive Manufacturing Resource Centre du collège.

Le centre de 1500 pieds carrés s'articule autour de deux remarquables appareils de fabrication d'objets couches successives. D'abord, les ordinateurs intégrés dans les appareils découpent des modèles numériques tridimensionnels en « tranches ». Puis, strate par strate, de minces couches de poudre de plastique ou de métal sont vaporisées sur une plaque selon la forme voulue. Des lasers font ensuite fondre et durcir chaque couche de poudre, la fusionnant avec la couche inférieure. Comme le fonctionnement s'apparente à celui d'une imprimante à jet d'encre, ce procédé s'appelle aussi « impression 3D ».

Les appareils commerciaux du Additive Manufacturing Resource Centre impriment des composantes dans diverses matières, dont le titane, l'acier inoxydable et le plastique. Le centre est devenu un précieux banc d'essai pour les fabricants, notamment par sa capacité à imprimer les métaux. « Les appareils ressemblent à ceux que General Electric vient d'acheter pour fabriquer des aubes de turbine destinées aux moteurs à réaction », précise Tony Thoma.


La technologie additive élimine une part importante des pertes coûteuses de la fabrication soustractive – par exemple, les chutes de marbre dans l'atelier de Michel-Ange. Mais, surtout, le procédé de fabrication par couches successives simplifie considérablement la construction d'objets dont la production

serait autrement fastidieuse et chère, voire impossible. Pour citer un des collègues de M. Thoma : « Il est impossible de percer un trou courbe, mais il est possible d'en imprimer un. » En s'appuyant sur une conception ingénieuse, les imprimantes 3D peuvent produire – en une seule opération – des objets constitués de plusieurs pièces qui nécessiteraient sinon 15 ou 20 étapes de moulage, d'usinage et d'assemblage. Il est alors possible de réaliser des économies supplémentaires et de fabriquer des pièces potentiellement plus solides et légères.

Grâce au nouveau centre, le collège décernera des diplômes à des concepteurs et à des techniciens qui utilisent la technologie émergente. Le collège souhaite aussi montrer aux fabricants comment les méthodes additives améliorent la qualité tout en réduisant les coûts. L'établissement travaille en partenariat avec des chercheurs médicaux pour mettre au point des pièces exclusives destinées à des robots de biopsie pour le diagnostic du cancer et appliquer l'impression 3D à la création de prothèses évoluées.

À l'heure actuelle, la technologie additive s'adresse principalement aux fabricants de composantes complexes et à coût élevé dans les domaines de la médecine et de l'aviation. Mais à mesure que la nouvelle technologie évoluera et deviendra plus abordable, Tony Thoma prévoit que ses applications se multiplieront, à l'instar de l'impression numérique sur papier qui a progressivement remplacé les méthodes plus classiques.

Il croit aussi que la fabrication additive aidera le Canada à affronter la concurrence mondiale. « Nous protégerons des emplois et créerons de nouveaux produits, auparavant impossibles à réaliser. »

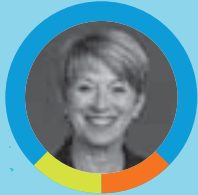


**« Il est impossible
de percer un trou
courbe, mais il
est possible d'en
imprimer un. »**

GOVERNANCE



Kevin P. D. Smith
président



Louise Proulx
vice-présidente



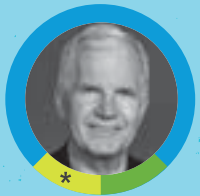
Margaret Bloodworth



Sheila A. Brown



Carolyn Cross



Albert Friesen



Chad Gaffield
(a démissionné le 31 août 2014)



Michel Kelly-Gagnon



Rod McInnes



Ingrid Pickering



John Weissenberger



David Fung
coprésident
jusqu'à juin 2014



Roland Hosein
coprésident



Linda Humphreys
coprésidente
depuis juillet 2014



John Anthony Boeckh



Harold Cook



Sandra Greer



Marie-Andrée Mallette



Rick Miner



Ronald Morrison



Heather Munroe-Blum



Leigh Murphy



Emőke Szathmáry



Vianne Timmons

- Administrateurs
- Membres
- Comité de la vérification et des finances
- Comité des investissements
- Comité de régie et de mise en candidature
- Comité de régie et de mise en candidature des membres
- * Président de comité

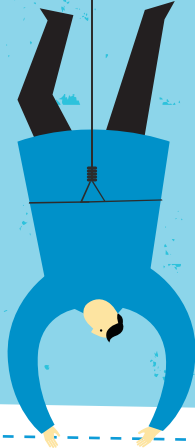
RÉMUNÉRATION



William Driedzic



Gordon F. Stovel



Administrateurs

Le Conseil de la FCI est composé d'au plus 13 personnes provenant de divers milieux. Chaque administrateur apporte une perspective et une compréhension particulières du monde de la recherche et une expertise acquise dans les secteurs privé ou public et les établissements d'enseignement postsecondaires et de recherche. Le gouvernement du Canada nomme six administrateurs, dont le président. Les autres administrateurs sont désignés par les membres de la FCI. Tous les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans.

Membres

Le Conseil relève des membres de la FCI, une entité décisionnelle supérieure qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise mais qui représente les Canadiens. Les membres sont nommés pour un mandat de cinq ans. Ils se rencontrent chaque année en juin et désignent jusqu'à sept des 13 administrateurs du Conseil, choisissent les vérificateurs externes, examinent les états financiers audités et approuvent le rapport annuel avant sa distribution à l'occasion de l'assemblée publique annuelle.



ADMINISTRATEURS ET MEMBRES

Les administrateurs qui acceptent une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5000 dollars. Les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 7500 dollars. Le président du Conseil a droit à des honoraires annuels de 10 000 dollars. Les administrateurs peuvent également recevoir une indemnité quotidienne de 750 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion du Conseil ou de l'un de ses comités, et de 500 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue en marge de la réunion du Conseil. Pour leur part, les membres ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, les administrateurs et les membres peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable engagée alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou qu'ils participent à une réunion de la FCI. En 2014-2015, la rémunération des administrateurs a varié de 0 à 15 250 dollars.

Au 31 mars 2015, la rémunération du personnel de la FCI, supérieure à 100 000 dollars, était établie selon les échelles salariales suivantes :

ÉQUIPE DE DIRECTION (OFFICIERS)

Gilles G. Patry

Président-directeur général
213 700 à 299 200 dollars

Robert Davidson

Vice-président, Programmes et planification
141 600 à 196 000 dollars

Manon Harvey

Vice-présidente, Finances et gestion
141 600 à 196 000 dollars

Pierre Normand

Vice-président, Relations extérieures et communications
141 600 à 196 000 dollars

EMPLOYÉS

Directeur, Programmes

112 200 à 149 700 dollars

Directrice, Communications

Directeur, Gestion

Directrice, Évaluation et analyse des résultats

Directrice, Finances

97 700 à 130 300 dollars

Gestionnaire, Finances

Gestionnaire, Contrôle financier

Gestionnaire, Fonds des leaders John-R.-Evans

Chargés de programmes

Conseiller principal, Politiques et planification

88 800 à 118 200 dollars

Gestionnaire, Administration

Gestionnaire, Gestion de l'information et de la technologie de l'information

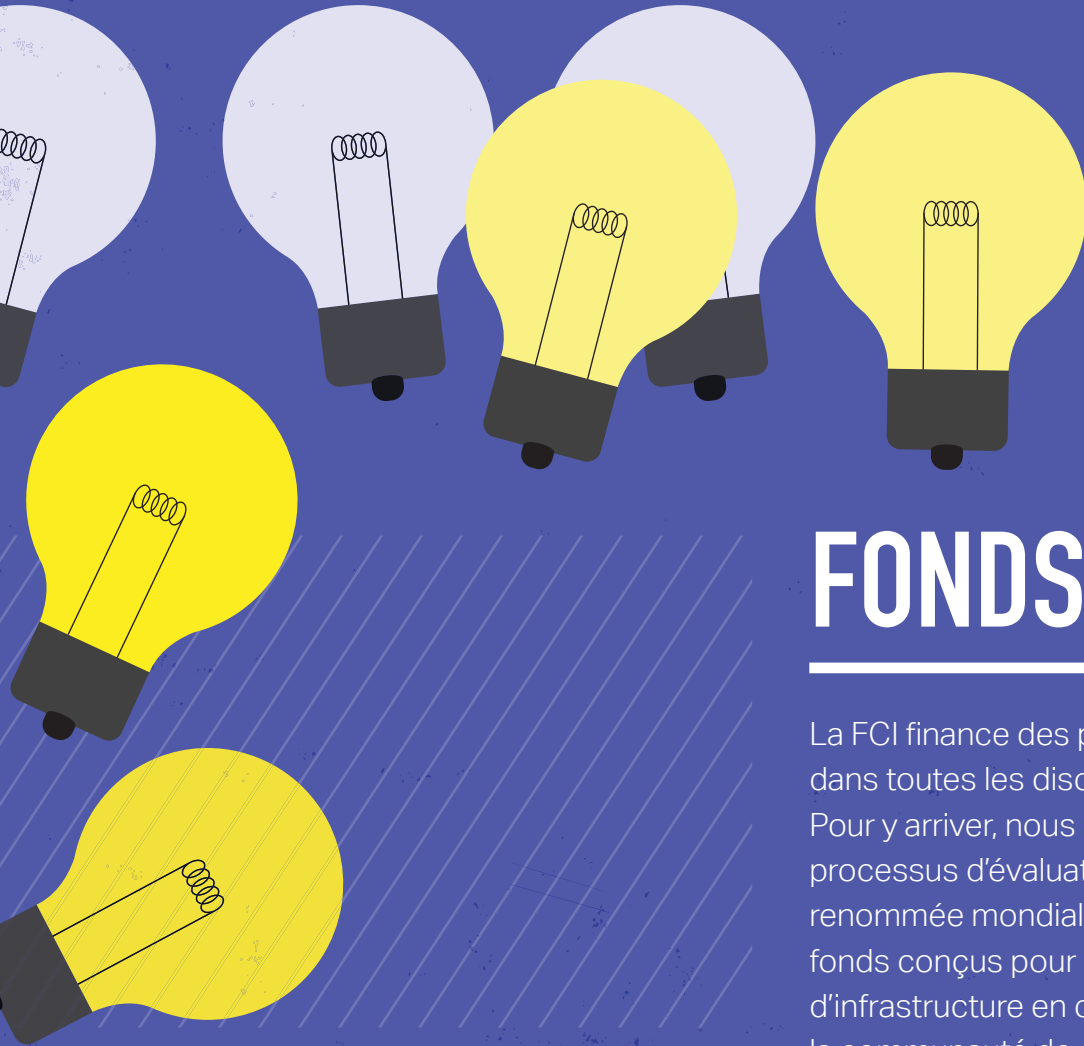
Gestionnaire, Affaires publiques

Agent principal d'évaluation

Agent principal, Contrôle financier

79 900 à 106 100 dollars





FONDS

La FCI finance des projets d'infrastructure dans toutes les disciplines de recherche. Pour y arriver, nous utilisons notre processus d'évaluation au mérite de renommée mondiale dans un éventail de fonds conçus pour répondre aux besoins d'infrastructure en constante évolution de la communauté de chercheurs du Canada.

NOS FONDS

FONDS DES INITIATIVES SCIENTIFIQUES

MAJEURES : contribue aux coûts d'exploitation des installations de recherche nationales, uniques et d'envergure pour leur permettre d'exploiter pleinement leurs capacités.

FONDS D'INNOVATION : finance des projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe dans toutes les disciplines et tous les secteurs de recherche, et qui auront un effet structurant sur le paysage canadien de la recherche.

FONDS DES LEADERS JOHN-R.-EVANS : permet aux établissements de disposer des ressources d'infrastructure nécessaires pour attirer et retenir le meilleur talent au monde.

INITIATIVE SUR LA CYBERINFRASTRUCTURE : soutient le réseau de calcul informatique en recherche avancé du Canada, par l'entremise de Calcul Canada, et des projets d'infrastructure de données de recherche de pointe dans certains domaines de recherche.

FONDS COLLÈGE-INDUSTRIE POUR L'INNOVATION : accroît la capacité de recherche appliquée et de développement technologique dans les collèges et les écoles polytechniques du Canada. Il est composé de deux volets dont l'un est administré conjointement avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche.

PARTENARIAT AUTOMOBILE DU CANADA : soutient l'infrastructure essentielle aux importantes activités de recherche et développement novatrices des établissements de recherche menées en collaboration avec l'industrie canadienne de l'automobile.

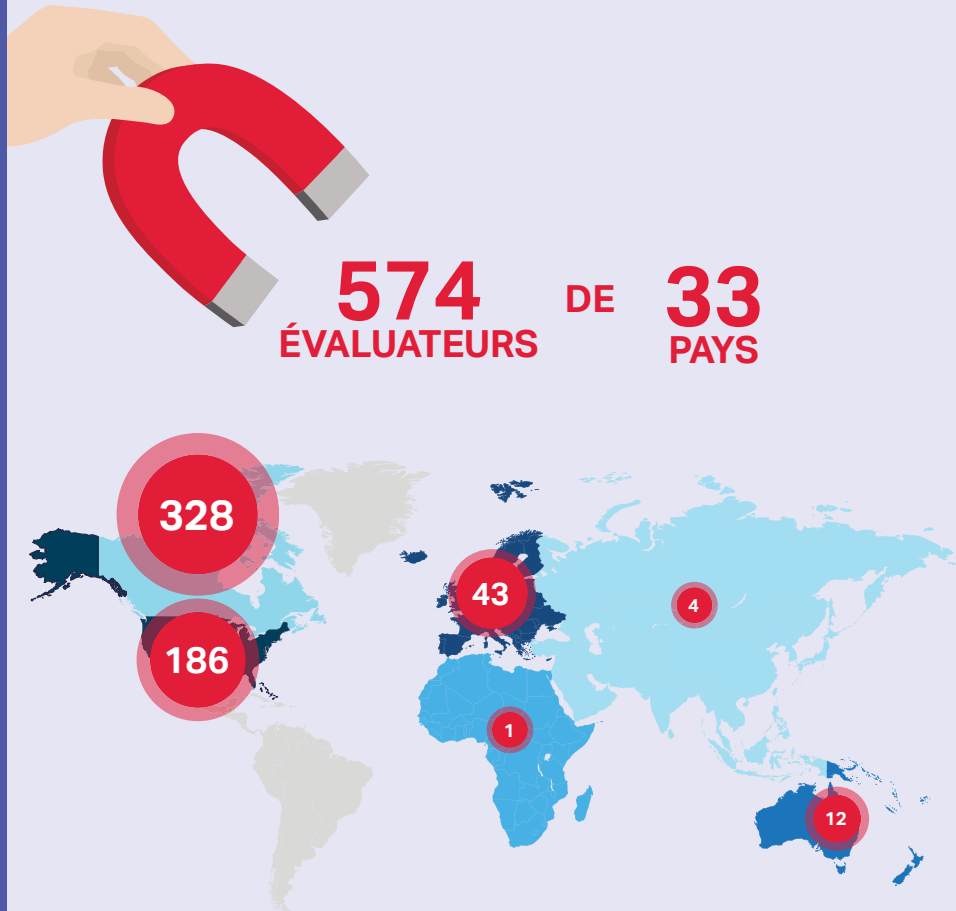
FONDS DES LEADERS JOHN-R.-EVANS

En 2014-2015, le Fonds des leaders John-R.-Evans de la FCI a engagé 51,2 millions de dollars dans 302 projets couvrant toutes les disciplines – des sciences de la santé au génie en passant par les sciences sociales – dans 55 établissements à l'échelle du Canada. Ce fonds offre aux établissements la possibilité d'acquérir une infrastructure de pointe pour soutenir les travaux de leur personnel de recherche de premier rang et créer des programmes concurrentiels de soutien à la recherche afin d'attirer de nouveaux chercheurs.

Parmi les projets de cette année figure la seule mégabase de données du monde qui établit un lien entre l'exposition aux médicaments et l'âge gestationnel. Professeure à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, Anick Bérard utilisera cette base de données pour obtenir des renseignements précieux sur la prise de médicaments durant la grossesse. Par ailleurs, à la McMaster University, Khaled Hassanein, professeur de commerce, met sur pied un laboratoire d'essai de pointe pour mesurer la réaction des acheteurs sur les différents sites de cybercommerce.

En chiffres

En 2014-2015, le Fonds des leaders John-R.-Evans a reçu 395 propositions. Le gouvernement du Québec était responsable de l'évaluation de 76 propositions provenant de la province, et le Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, de l'évaluation de 93 propositions se rapportant au volet du Fonds des leaders John-R.-Evans associé aux candidats des chaires de recherche du Canada. Pour évaluer les 226 propositions restantes, la FCI a recruté 574 évaluateurs de 33 pays.



INITIATIVE SUR LA CYBERINFRASTRUCTURE

La FCI a lancé l'Initiative sur la cyberinfrastructure pour améliorer la capacité des établissements canadiens et de leurs chercheurs à mener des recherches de pointe dans les domaines où le Canada excelle en offrant l'infrastructure nécessaire pour réaliser de la recherche à grand volume de données et à forte intensité de calcul informatique. En 2014-2015, nous avons mené de vastes consultations pancanadiennes auprès des établissements et de la communauté de chercheurs pour définir et orienter les objectifs et lignes directrices de l'initiative. Ensuite, la FCI a lancé deux défis à la communauté : le premier vise l'infrastructure de données de recherche et l'autre, la mise à niveau de la plateforme de calcul informatique en recherche avancé pancanadienne gérée par Calcul Canada. Chaque défi comportera deux concours. En février 2015, la FCI a reçu 70 déclarations d'intérêt au premier défi.

FONDS COLLÈGE-INDUSTRIE POUR L'INNOVATION

En 2014-2015, le Fonds collège-industrie pour l'innovation a octroyé près de 1,5 million de dollars à trois projets. Ces projets portent sur la gestion des déchets industriels dangereux, la mise au point de technologies de conservation des aliments et l'amélioration des applications de modélisation des données de construction. À l'automne 2014, nous avons lancé deux concours du Fonds collège-industrie pour l'innovation, un dans chaque volet du fonds, dotés d'une enveloppe budgétaire maximale de dix millions de dollars.

PARTENARIAT AUTOMOBILE DU CANADA

En 2014-2015, dans le cadre du Partenariat automobile du Canada, la FCI a versé plus de 316 000 dollars à deux projets comportant un volet d'infrastructure pour appuyer des travaux de recherche novateurs. Le premier projet, à la University of Waterloo, vise à créer des dispositifs de suspension durables constitués d'alliages de magnésium. Le second, à la Western University, consiste à mettre au point des pièces thermoplastiques. Ce programme de financement a pris fin en 2014 et ne reçoit plus de propositions.

FONDS D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES

Le Fonds d'exploitation des infrastructures fournit 30 pour cent des contributions en capital de la FCI pour aider les établissements à assumer les coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure qu'elle finance. En 2014-2015, nous avons octroyé la somme de 92,8 millions de dollars à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure de recherche.

Investissements en 2014-2015



**FONDS
D'INNOVATION**
(page 22)



**FONDS D'EXPLOITATION
DES INFRASTRUCTURES**



**FONDS DES
LEADERS
JOHN-R.-EVANS**



**FONDS DES
INITIATIVES
SCIENTIFIQUES
MAJEURES**
(page 20)



**DÉBOURSÉ
SPÉCIAL***



**FONDS COLLÈGE-
INDUSTRIE POUR
L'INNOVATION**



**PARTENARIAT
AUTOMOBILE
DU CANADA**

* Annoncé dans le Budget fédéral de 2015 et autorisé par le gouvernement du Canada

RECHERCHE SCIENTIFIQUE D'ENVERGURE

Le financement octroyé à neuf installations de recherche uniques par le Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures permettra au Canada de demeurer un chef de file mondial en recherche et innovation

Qu'il soit question des effets complexes de la situation météorologique dans l'espace, des profondeurs inexplorées de l'océan ou encore des principaux problèmes de santé humaine ou de l'ensemble des atomes et électrons qui nous entourent, les neuf installations de calibre mondial ayant reçu du financement du Concours spécial 2014 du **FONDS DES INITIATIVES SCIENTIFIQUES MAJEURES** permettent aux chercheurs canadiens et étrangers, en provenance d'horizons institutionnels et disciplinaires multiples, d'examiner comme jamais le monde dans ses moindres détails.

FONDS

Le Canadian Centre for Electron Microscopy McMaster University

Les chercheurs du Canadian Centre for Electron Microscopy de la University of McMaster se penchent sur le monde à l'échelle nanométrique et atomique au moyen de microscopes électroniques de pointe et d'échantillons uniques au pays qui figurent parmi les meilleurs de la planète.

Parmi les applications potentielles, citons l'aide apportée aux organismes de réglementation gouvernementale dans l'étude de matériaux d'exploitation sécuritaire des centrales nucléaires de même qu'à la conception d'un alliage léger pour les automobiles, par la création d'os artificiels, de détecteurs de tuberculose et de diodes électroluminescentes pour la mise au point d'ampoules éconergétiques et de longue durée.

Image : Richardjohnson.ca



Super Dual Auroral Radar Network University of Saskatchewan

Le réseau international Super Dual Auroral Radar Network (SuperDARN) regroupe 10 pays. Il compte plus de 30 radars, situés aux quatre coins du globe, servant à l'étude de l'ionosphère, une zone de la haute atmosphère terrestre peuplée de particules chargées.

Ce réseau est essentiel pour comprendre l'interaction entre le vent solaire, les champs magnétiques terrestres et l'ionosphère ainsi que les conséquences sur les communications par satellites, les réseaux d'alimentation et d'électricité, de même que l'exactitude des systèmes de navigation maritime, terrestre et aérienne mondiaux.

Au Canada, la University of Saskatchewan dirige ce réseau. Elle surveille cinq radars SuperDARN en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et au Nunavut, balayant une région de cinq millions de kilomètres carrés au nord du Canada et au-delà.

Image : University of Saskatchewan, SuperDARN



Laboratoire de sources femtosecondes Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique

Au Laboratoire de sources femtosecondes, en banlieue de Montréal, des chercheurs se penchent sur des questions fondamentales de physique et de chimie au moyen de lasers à femtosecondes de très grande puissance qui permettent d'examiner des matériaux grâce à des impulsions ultrarapides (1 femtoseconde = 0,000 000 000 000 001 s).

« Les chercheurs de ce laboratoire peuvent y mener des expériences complexes impossibles dans aucune autre installation canadienne », précise François Légaré, directeur de l'installation. Grâce aux lasers à femtosecondes de très grande puissance, ils créent des images dynamiques en temps réel pour suivre les mouvements à très grande vitesse des atomes et des électrons. « Lorsque vous regardez un homme courir, par exemple, vous pouvez suivre ses mouvements. Cependant, vous êtes incapables de voir les quatre pattes d'un cheval quittant le sol pendant sa course, explique M. Légaré. Pour y arriver, il faudrait que la résolution soit plus rapide. »

Image : Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique



FONDS DES INITIATIVES SCIENTIFIQUES MAJEURES

Lancé en 2010 pour permettre à des installations de recherche nationales uniques et de grande envergure d'exploiter pleinement leurs capacités, le Fonds des initiatives scientifiques majeures, contribue à leurs coûts d'exploitation et de maintenance pendant une période de cinq ans qui se termine en 2017. En mars 2012, le Conseil de la FCI a approuvé des investissements dans quatre projets : le Centre canadien de rayonnement synchrotron à la University of Saskatchewan; Calcul Canada; le SNOLab de la Queen's University, située à Sudbury, en Ontario, et l'Ocean Networks Canada de la University of Victoria, en Colombie-Britannique. En 2014, toutes ces initiatives ont fait l'objet d'un examen de mi-parcours, à l'exception de celle de Calcul Canada dont l'évaluation est prévue en mai 2015. Ce processus vise à évaluer l'excellence scientifique des activités de recherche rendues possibles grâce à l'installation ainsi que l'efficacité organisationnelle et opérationnelle de celle-ci. L'évaluation permet également de surveiller et de mesurer les progrès ainsi que de formuler des recommandations relatives aux meilleures pratiques de gestion et de gouvernance. Au terme de cet examen, le Conseil a décidé de maintenir le financement des coûts d'exploitation et de maintenance des trois projets pour les deux dernières années du cycle de financement (2015-2016 et 2016-2017).

Afin d'appuyer et de renforcer d'autres installations de recherche nationales, uniques et de calibre mondial dont la perte présenterait un recul important pour le Canada, la FCI a tenu un concours spécial en 2014. En novembre dernier, le Conseil a ainsi approuvé un financement de 25 millions de dollars à l'appui des coûts d'exploitation et de maintenance de neuf installations supplémentaires partout au Canada.

Ces projets ont été financés par le Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures :

Brise-glace de recherche canadien NGCC Amundsen
Université Laval

**Plateforme de recherche en sciences humaines
et sociales, érudit.org**
Université de Montréal

Biodiversity Institute of Ontario
University of Guelph

Toronto Centre for Phenogenomics
Le Mount Sinai Hospital et le Hospital for Sick Children

**Central Operations and Statistics Office du Groupe d'essais
cliniques de l'Institut national du Cancer du Canada**
Queen's University

Canadian Scientific Submersible Facility
University of Alberta

The Canadian Centre for Electron Microscopy
McMaster University

Laboratoire de sources femtosecondes
Université du Québec, Institut national
de la recherche scientifique

Super Dual Auroral Radar Network
University of Saskatchewan

RECUEILLIR LES FRUITS DE LA RECHERCHE

Le Concours 2015 du Fonds d'innovation a financé des projets à l'avant-garde de la recherche canadienne

Le **FONDS D'INNOVATION** finance des projets qui visent à positionner le pays comme chef de file mondial en recherche – de l'espace à la table d'opération à notre monde interdépendant.

L'infrastructure de pointe financée transformera le paysage canadien de la recherche en rendant possibles des travaux qui propulseront la recherche canadienne dans le peloton de tête.

En voici quelques exemples :

FONDS

Maintenir le Canada à l'avant-garde de la physique des particules

Projet mené à la Carleton University, réalisé en collaboration avec l'Université McGill, la Simon Fraser University et la University of Victoria

Une mise à niveau du détecteur ATLAS – en 2012 le dispositif scientifique qui a rendu possible la découverte du boson de Higgs au moyen du Grand collisionneur de hadrons de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire – permettra au Canada de demeurer à l'avant-garde. Pour examiner les grandes questions dans ce domaine, les physiciens comptent renforcer la capacité des accélérateurs de particules de l'organisation, ce qui signifie qu'ATLAS doit aussi accroître ses capacités pour garder le pas. L'équipe de recherche canadienne d'ATLAS pourra ainsi créer des composants électroniques et de détection afin de filtrer, en temps réel, les milliards de collisions qui se produisent chaque seconde dans le collisionneur et n'en retenir qu'un millier par seconde aux fins d'analyse ultérieure. À partir des activités ainsi enregistrées, les chercheurs de l'installation tenteront de mettre en lumière de nouveaux phénomènes et d'approfondir notre compréhension des particules connues.

Image : Organisation européenne pour la recherche nucléaire

Une approche scientifique de l'art musical

Projet mené à l'Université McGill, réalisé en collaboration avec l'Université de Montréal

La salle multimédia de l'École de musique Schulich, à l'Université McGill, peu reproduire l'acoustique d'à peu près n'importe quel lieu de spectacles au monde. La salle Claude Champagne de l'Université de Montréal, est pour sa part une magnifique salle de concert. Ces deux espaces exceptionnels seront transformés en installations de calibre mondial consacrées à l'étude de l'interprétation en direct, du mouvement du son dans l'espace et de la musique en réseau où les membres d'un ensemble se trouvent dans des lieux différents, mais jouent en parfaite harmonie. Ces deux espaces seront modernisés pour accueillir de l'équipement servant à mesurer et à manipuler l'acoustique de même que d'un réseau de caméras de saisie de mouvement pour surveiller les réactions des musiciens et de l'auditoire. Dans ces deux milieux interdépendants, des neuroscientifiques et des psychologues peuvent également étudier comment un grand nombre d'interprètes arrivent à jouer en harmonie, ainsi que les facteurs qui amènent les auditeurs à percevoir comme un tout ou comme des éléments distincts les sons produits par les instruments dans une œuvre pour orchestre.

Image : Salle Claude Champagne, Andrew Dobrowolskyj

Régénérer le cœur, le foie et les poumons à des fins de transplantation

Le Organ Repair Laboratory du Réseau universitaire de santé

Au Canada et dans le reste du monde, il faut souvent attendre des années pour recevoir une greffe d'organe, et trois greffons sur quatre ne peuvent être utilisés, car la maladie ou la blessure ayant entraîné le décès a également souvent provoqué la détérioration de ses organes. Et si le cœur et le foie endommagés pouvaient être régénérés hors du corps humain pour servir aux fins de transplantation?

Le Organ Repair Laboratory du Toronto General Hospital (qui fait partie du Réseau universitaire de santé) est le premier au monde à restaurer ces organes. Depuis 2008, plus de 150 poumons humains ont ainsi été régénérés à partir de l'Ex vivo Lung Perfusion System de la Toronto General Hospital. Cet appareil est en quelque sorte un incubateur qui soutient les fonctions des poumons, notamment en les approvisionnant en air et en nutriments, permettant d'assurer leur survie hors d'un corps pendant le processus de réparation. Il offre également un milieu protecteur qui permet aux chirurgiens de tester les organes afin de déterminer s'ils sont prêts à être transplantés.

Cette capacité sera étendue au cœur et au foie dans le nouveau laboratoire et ce concept pourrait un jour s'appliquer à tous les organes, y compris au pancréas et au rein.

Image : Shaf Keshavjee, Réseau universitaire de santé



FONDS D'INNOVATION

En mars 2015, le conseil d'administration de la FCI a approuvé un investissement de 259 millions de dollars du Fonds d'innovation pour financer 87 projets dans 52 établissements. Lancé en janvier 2014 le concours doté d'un budget de 250 millions de dollars, a reçu 305 propositions pour des demandes de financement totalisant plus de 819 millions de dollars. Le processus de sélection comportait trois étapes d'évaluation au mérite.

Sous le thème « Viser le leadership mondial et en retirer les bénéfices », le Concours 2015 du Fonds d'innovation appuie des projets prometteurs et novateurs en recherche ou en développement technologique dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène mondiale ou a le potentiel de le devenir. Ces initiatives permettent aux établissements et à leurs chercheurs d'exploiter ou de renforcer un domaine prioritaire et stratégique en émergence, d'accélérer des activités de recherche ou de développement technologique ou de bonifier des capacités existantes pour les rendre plus concurrentielles à l'échelle internationale.

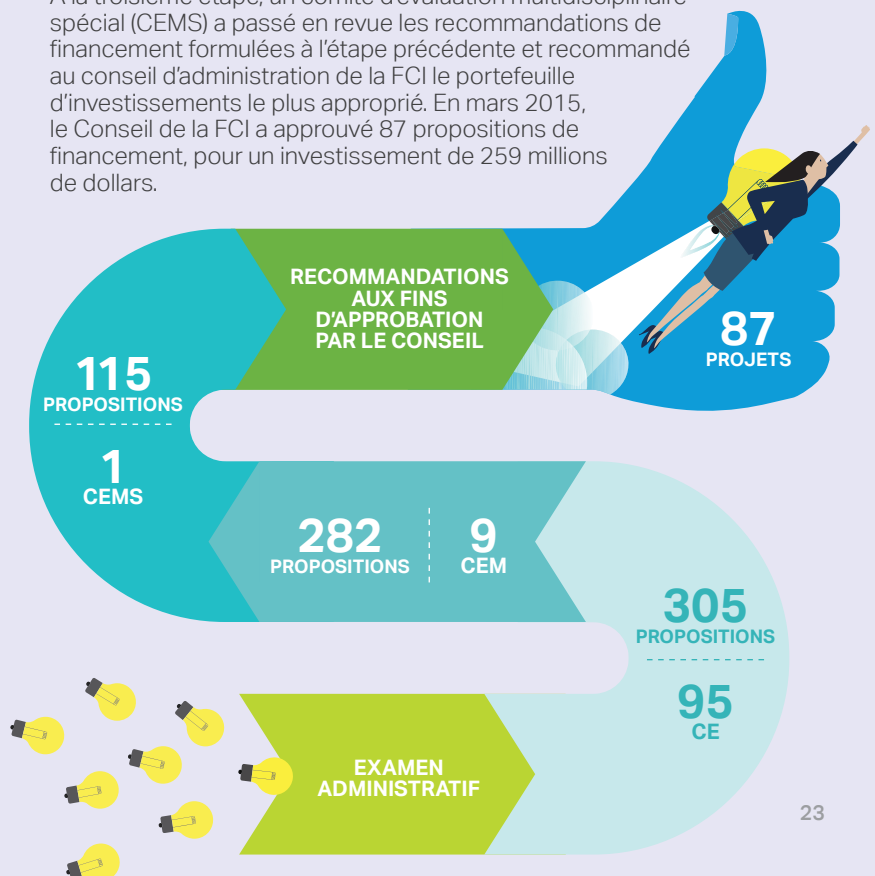
Fonds d'innovation - Processus d'évaluation au mérite

Chacune des trois étapes du processus d'évaluation au mérite du Concours 2015 du Fonds d'innovation s'est appuyées sur les activités et les résultats de l'étape précédente.

Les 61 comités d'experts (CE) ont d'abord mené une première évaluation des 305 propositions reçues. Les propositions provenant d'établissements québécois ont été évaluées par 34 comités d'experts désignés par les Fonds de recherche du Québec; à l'issue de cette étape, il ne restait plus que 282 propositions.

Neuf comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) ont ensuite examiné des propositions de taille et d'envergure comparables et formulé des recommandations de financement en fonction des objectifs du concours.

À la troisième étape, un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS) a passé en revue les recommandations de financement formulées à l'étape précédente et recommandé au conseil d'administration de la FCI le portefeuille d'investissements le plus approprié. En mars 2015, le Conseil de la FCI a approuvé 87 propositions de financement, pour un investissement de 259 millions de dollars.







ÉVALUATION

La FCI veille à la conception et à la mise en œuvre optimales de fonds efficaces et efficaces. Elle s'assure aussi de demeurer redevable à l'endroit de ses parties prenantes au moyen de mécanismes de soutien, de suivi, d'analyse et de production de rapports sur le rendement de l'organisme. Elle réalise aussi le suivi et l'évaluation du rendement et des retombées des projets d'infrastructure de recherche qu'elle finance.

APPROCHES ÉVALUATIVES

RAPPORTS D'AVANCEMENT DE PROJET :

des rapports de rendement complétés par les responsables de projet chaque année pendant au plus cinq ans sur leur projet d'infrastructure financé par la FCI.

ÉVALUATION DU RENDEMENT GLOBAL ET VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES :

une évaluation et une vérification menées par un tiers indépendant au moins tous les cinq ans en vertu de l'accord de financement conclu entre la FCI et le gouvernement du Canada pour mesurer l'efficacité et l'efficience avec laquelle la FCI remplit son mandat.

CADRE DE RENDEMENT, D'ÉVALUATION, DE RISQUES ET D'AUDIT :

s'appuie sur les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'élaboration de stratégies de mesure du rendement. Il sert de guide de gestion des risques et de suivi et d'évaluation du rendement.

ÉTUDE SUR LA MESURE DES RÉSULTATS DES PLATEFORMES :

évalue les résultats des infrastructures de recherche spécialisées ou multifonctionnelles d'envergure. Ces plateformes permettent de mener des recherches poussées et soutiennent le développement d'une capacité de recherche d'une vaste communauté d'utilisateurs, géographiquement dispersés.

Veillez visiter innovation.ca pour d'autres renseignements au sujet de la performance et de l'évaluation à la FCI.

FONCTIONNEMENT TRANSPARENT

En 2014-2015, une évaluation indépendante du rendement de la FCI a été réalisée, laquelle a abouti à une Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources de la FCI. L'évaluation du rendement global indique que les fonds de la FCI s'adaptent aux priorités changeantes du milieu de la recherche canadien tout en demeurant axés sur l'excellence et le mandat principal à exécuter. Elle souligne que la FCI continue à bâtir sur ses réussites antérieures, ce qui lui permet d'atteindre les résultats escomptés dans l'Accord de financement de 2010. L'évaluation signale aussi que la communauté de chercheurs canadiens compte – et continuera à compter – sur le soutien de la FCI.

Par ailleurs, la vérification de l'optimisation des ressources souligne que la FCI est une organisation solide et mature qui accomplit son mandat dans un souci d'économie et d'efficacité. Ces deux exercices concluent que la FCI fait preuve d'une gestion efficiente et utilise les sommes qui lui sont versées par le gouvernement du Canada de façon appropriée.

La FCI a mis à jour et modernisé son Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et d'audit. Lors de ce processus, nous avons revu nos risques organisationnels et les stratégies mises en place pour les atténuer et l'avons rationalisé et simplifié.


MESURE DES RETOMBÉES DE NOS INVESTISSEMENTS

En 2014-2015, nous avons terminé notre deuxième Étude sur la mesure des résultats des plateformes qui portait cette fois sur le brise-glace de recherche *Amundsen*, un navire de la Garde côtière canadienne. En 2003, la FCI a contribué à financer la modernisation du brise-glace qui est devenu le seul navire de recherche au pays équipé de laboratoires et d'instruments de pointe. En novembre 2014, nous avons réuni un groupe d'experts internationaux qui a visité le brise-glace, ancré à Québec.

Comme l'ont constaté ces derniers, « la plateforme *Amundsen*, milieu favorable aux recherches scientifiques de calibre mondial, facilite le transfert et l'application de nouvelles connaissances pour résoudre les enjeux sociaux importants qui touchent les régions arctiques, d'ici et d'ailleurs. »

Les experts ont aussi déclaré : « Le programme de recherche de l'*Amundsen* a grandement favorisé la productivité, la portée et l'incidence de la recherche canadienne sur l'Arctique, comme le démontre le nombre imposant de publications et d'articles majeurs traitant de sujets tels que la glace marine et les recherches écologiques dans la mer de Beaufort. »





**« La plateforme
Amundsen,
milieu favorable
aux recherches
scientifiques de
calibre mondial. »**



COMMUNICATION

La stratégie de communication de la FCI vise à informer les Canadiens des retombées tangibles des recherches rendues possibles grâce à son appui. La FCI publie notamment des articles et contenus multimédias montrant comment la génomique nous aide à comprendre les causes de l'autisme, ou comment la technologie est en train de transformer l'apprentissage en milieu scolaire ou, enfin, nous aide à trouver des réponses aux questions fondamentales sur l'univers qui nous entoure. La FCI tient également des annonces pour informer le public de l'allocation de nouveaux fonds et des événements pour souligner l'ouverture de laboratoires et installations de recherche. En outre, elle offre des avis et des commentaires sur diverses questions d'importance sur la recherche canadienne. Tous ces efforts visent à montrer l'impact de la recherche sur notre quotidien et comment celle-ci transforme notre vie.



DES RÉSULTATS



2150

nouveaux
abonnés sur
Twitter



1991

gazouillis
partagés



93

nouveaux
profils ajoutés
au Navigateur



47

histoires
rédigées



42

vidéos
produites



40

activités



20

balados créés



7

articles
d'opinion
publiés

NAVIGATEUR

Lancé en novembre 2013, le Navigateur d'installations de recherche de la FCI est un répertoire en ligne interrogeable de laboratoires et d'installations de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche du Canada qui veulent collaborer avec le secteur privé. Il offre aux établissements un moyen de promouvoir leurs capacités de recherche auprès des secteurs privé et public et aide les entreprises à trouver des installations de recherche dotées de l'expertise et de l'équipement auxquels elles peuvent avoir accès pour croître et demeurer concurrentielles.

Le Navigateur facilite ces rapprochements. À titre d'exemple, depuis son inscription au Navigateur, le Centre de ressources en fabrication additive du Mohawk College, à Hamilton, a reçu une dizaine de demandes de la part d'entreprises qui ont besoin de son infrastructure et de son expertise en prototypage en 3D.

En 2014-2015, 93 nouveaux profils ont été ajoutés au Navigateur, ce qui porte le total à 448 profils représentant 77 établissements.

Image : Additive Manufacturing Resource Centre, Mohawk College

RAPPROCHER LE SECTEUR PRIVÉ ET LA RECHERCHE

Le 17 novembre 2014, la FCI et le sénateur Kelvin Ogilvie ont présidé conjointement la soirée *Rapprocher le secteur privé et la recherche*, une réception sur la Colline du Parlement. On y a présenté des collaborations fructueuses entre les entreprises et les chercheurs qui travaillent dans des installations de pointe à la grandeur du pays, dont le partenariat entre l'Emily Carr University of Art + Design et Rayne Longboards, une société de planches à roulettes située à Vancouver. Au moyen des studios d'impression en 3D de l'université, l'entreprise a conçu, imprimé en trois dimensions, moulé et mis à l'essai sur route une nouvelle génération de roulettes haute performance qui sont plus faciles à adapter et coûtent nettement moins cher à usiner que leurs concurrentes. Grâce à leurs discussions avec les parlementaires, les chercheurs et leurs partenaires du secteur privé ont contribué à faire valoir les retombées économiques concrètes de la recherche financée par le gouvernement du Canada.

De gauche à droite : Ed Holder, ministre d'État (Sciences et Technologie) ; Graham Buksa, Rayne Longboards ; Gilles Patry, Président-directeur général de la FCI. Image : Alexandre Brault

ACTIVITÉS

La FCI a organisé trois annonces nationales de financement, dont une à la McMaster University de Hamilton, en avril 2014, et une deuxième à la University of Saskatchewan, en janvier 2015, pour souligner le financement octroyé par le Fonds des leaders John-R.-Evans ainsi qu'une troisième à l'Université Laval, en janvier 2015, dévoilant les résultats du Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures.

De plus, elle a participé à cinq annonces conjointes avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et assisté à 18ancements et inaugurations d'installations financées par la FCI partout au Canada.

En décembre 2014, Heather Munroe-Blum (*à droite*), présidente du conseil d'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et ancienne principale et vice-chancelière de l'Université McGill, et membre de la FCI, a pris la parole à l'assemblée publique annuelle de la FCI à Ottawa pour traiter de la question suivante : « Que peut-on améliorer pour assurer la prospérité des Canadiens dans les 150 prochaines années? »



VOIX STRATÉGIQUE EN RECHERCHE

La FCI a participé activement au discours public sur la recherche et l'innovation au Canada au cours de la dernière année. Des articles d'opinion rédigés par Gilles Patry, président-directeur général de la FCI, ont ainsi paru dans diverses publications du pays. Parmi ces articles, citons celui du *Toronto Star*, publié en mai dernier, dans lequel M. Patry, évoquant les pressions sans précédent des changements climatiques et démographiques sur les infrastructures urbaines vieillissantes, conclut que les technologies des dernières décennies ne sont tout simplement plus appropriées à la réalité du XXI^e siècle. Pour relever ces défis, il faudra miser sur des solutions économiques et novatrices que les universités et les collèges de l'ensemble du pays sont à mettre au point.

En octobre, le *Ottawa Citizen* a aussi fait paraître un article d'opinion de M. Patry dans lequel l'auteur mentionne qu'il ne faut pas s'arrêter aux propos négatifs sur la recherche au Canada qui font si souvent les manchettes afin de ne pas perdre de vue tous les progrès réalisés. Ce faisant, nous mettrions en jeu le soutien de la population à l'égard du type de financement de la recherche qui continuera à propulser encore plus loin la science et la technologie au pays.



GESTION

Lorsque nous accordons du financement à un établissement, nous avons la responsabilité de vérifier comment cet argent est dépensé. À cette fin, nous avons adopté une approche fondée sur le risque, ce qui signifie que la nature et la portée de nos activités de suivi sont adaptées aux risques associés à chaque établissement et projet. Depuis la création de la FCI, les établissements bénéficiaires ont constamment amélioré leurs pratiques de gestion des contributions de la FCI. Lors des visites des établissements, nous avons observé qu'ils appliquaient des politiques, des pratiques, des processus et des contrôles adéquats. De plus, à la suite de nos activités d'audit, il a rarement été nécessaire d'apporter des ajustements. Ces résultats témoignent des solides pratiques mises en œuvre par les établissements.





ACTIVITÉS DE SUIVI

VISITES D'EXAMEN : effectuées dans les établissements bénéficiaires, où les politiques, les pratiques, les processus, les contrôles et les preuves probantes sont passés en revue afin de déterminer dans quelle mesure ces établissements gèrent adéquatement les projets financés par la FCI.

AUDIT DES CONTRIBUTIONS ET AUTRES EXAMENS DES COÛTS : mené afin de s'assurer que l'établissement utilise la contribution accordée à un projet donné conformément aux modalités convenues dans l'Entente de contribution financière de ce projet et aux autres politiques et directives pertinentes.

RAPPORTS FINANCIERS : les établissements doivent les soumettre pour chacun des projets financés par la FCI, à des intervalles précis, en fonction de la complexité et des risques du projet.



PLAN D'INVESTISSEMENT

Nous continuons à investir les sommes qui nous sont confiés par le gouvernement du Canada conformément à notre stratégie et à notre politique d'investissement, dont le principal objectif est la préservation du capital pour répondre aux futurs besoins d'encaisse. À l'automne 2014, le Comité des investissements a examiné la politique et la stratégie d'investissement de la FCI. Ce comité du conseil d'administration de la FCI est chargé de superviser la gestion et l'investissement des sommes attribuées à la FCI.

La baisse du solde des investissements de la FCI et du revenu de placement qui s'y rapporte sont le reflet des déboursés consentis aux établissements et du modèle de financement pluriannuel utilisé pour le versement du financement à la FCI. En 2006, le gouvernement du Canada a modifié son mode de versement du financement à la FCI. Au lieu de faire un paiement forfaitaire unique, il verse désormais un acompte annuel en fonction des besoins d'encaisse prévus pour l'année.

VISITES D'EXAMEN

La FCI utilise une approche fondée sur le risque pour sélectionner les établissements qui feront l'objet d'une visite d'examen au cours d'un exercice donné. Cette année, nous avons mené trois visites d'examen pendant lesquelles nous avons passé en revue les politiques, les pratiques, les processus et les contrôles des établissements. Nous avons aussi discuté des meilleures pratiques utilisées par les établissements bénéficiaires pour gérer les contributions de la FCI. Nous en avons profité pour souligner aux établissements les occasions d'accroître leur efficacité et de réduire leur fardeau administratif. Les commentaires obtenus auprès des établissements durant ces visites nous aident également à nous assurer que nos politiques, lignes directrices et attentes sont claires et adéquates.

AUDIT DES CONTRIBUTIONS ET AUTRES EXAMENS DES COÛTS

La FCI utilise aussi une approche fondée sur le risque pour choisir les projets à auditer. En 2014-2015, la FCI a procédé à 12 audits des contributions ou autres types d'examens des coûts. Les projets qui reçoivent une contribution supérieure à 10 millions de dollars font systématiquement l'objet d'un audit. Le degré de risque d'un projet détermine la portée, la nature et l'étendue des activités d'audit.

RAPPORTS FINANCIERS

Cette année, la FCI a reçu 1063 rapports financiers des établissements bénéficiaires. Ces rapports procurent de l'information sur les coûts, le financement et le calendrier d'acquisition de l'infrastructure de chacun des projets. La fréquence de soumission des rapports financiers varie selon la complexité et le risque de chaque projet, d'une fois tous les trois mois à tous les deux ans. La FCI a revu chacun de ces rapports pour cerner et aborder des problèmes potentiels.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, les déboursés aux établissements admissibles sont demeurés élevés, totalisant 389,3 millions de dollars, soit en très légère baisse par rapport à ceux de l'année précédente où ils atteignaient 406,9 millions de dollars. Les charges de fonctionnement totalisaient 14,8 millions de dollars, en hausse par rapport aux 13 millions de dollars enregistrés l'année précédente, ce qui reflète le grand nombre de concours et d'activités d'évaluation de propositions réalisés. Notre ratio des charges de fonctionnement en tant que pourcentage de nos déboursés annuels aux établissements est resté faible à 3,8 pour cent pour l'exercice financier 2014-2015 et se situe à 3,1 pour cent cumulativement, depuis la création de la FCI, en 1997.

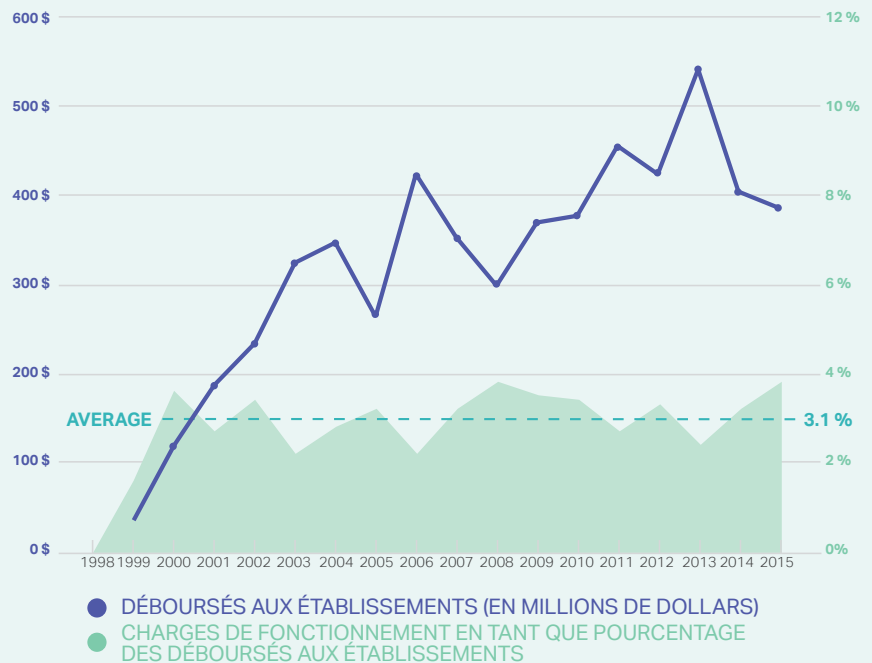
En 2014-2015, la FCI a approuvé des subventions d'un montant maximal de 455,4 millions de dollars. Les déboursés associés à ces subventions seront échelonnés sur les prochaines années, au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets.

Depuis sa création, la FCI a approuvé des subventions d'un montant maximal de 6,5 milliards de dollars. Combinées à celles des établissements et de leurs partenaires, les subventions de la FCI se sont traduites par des investissements de près de 15,4 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche.

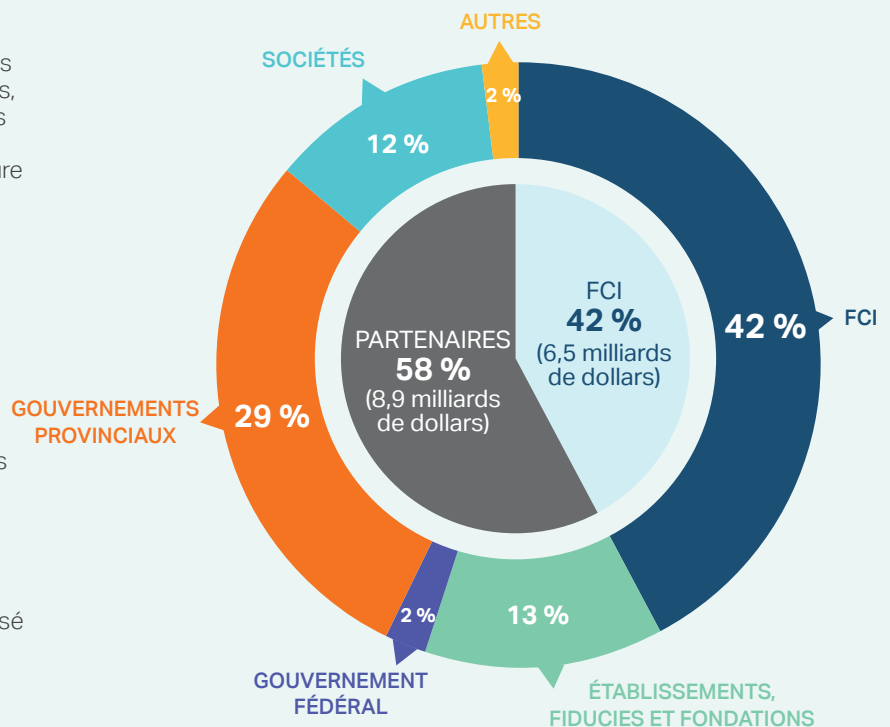
Au 31 mars 2015, il reste un total de 699,3 millions de dollars d'apports reportés liés aux charges d'exercices futurs. Ce montant est disponible pour faire des déboursés au cours des années subséquentes qui se rapportent au fonctionnement de la FCI et aux projets approuvés.

En 2014-2015, la FCI a reçu 168,2 millions de dollars en subventions du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2015, le gouvernement du Canada s'était engagé à verser 5,49 milliards de dollars à la FCI, dont celle-ci avait reçu 4,77 milliards de dollars. Le solde sera versé dans les années à venir, en fonction des besoins d'encaisse annuels.

Déboursés annuels aux établissements et charges de fonctionnement en tant que pourcentage des déboursés annuels (au 31 mars 2015)



Contributions de la FCI et autres sources de financement : 15,4 milliards de dollars (au 31 mars 2015)





ÉTATS FINANCIERS

De l'exercice clos le 31 mars 2015



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'innovation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Fondation canadienne pour l'innovation**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états de résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Fondation canadienne pour l'innovation** au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public.

Autres points

Les états financiers de la **Fondation canadienne pour l'innovation** pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ont été audités par d'autres auditeurs qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 17 juin 2014.

Ernst & Young S.R.R./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 16 juin 2015

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

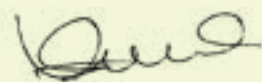
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars


| | 2015 | 2014 |
|---|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 15 146 132 | 20 008 662 |
| Intérêts à recevoir et autres débiteurs | 4 842 113 | 5 501 538 |
| Placements (note 4) | 680 044 912 | 893 239 892 |
| Charges payées d'avance | 216 148 | 248 471 |
| Total des actifs à court terme | 700 249 305 | 918 998 563 |
| Immobilisations (note 5) | 4 583 139 | 4 647 174 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 704 832 444 | 923 645 737 |
| PASSIF ET ACTIF NET | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 830 705 | 961 639 |
| Avantage incitatif reporté relatif à un bail (note 6) | 43 051 | 75 339 |
| Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche | — | 22 359 |
| Total des passifs à court terme | 873 756 | 1 059 337 |
| Apports reportés (note 7) | | |
| Charges d'exercices futurs | 699 375 549 | 917 939 226 |
| Immobilisations | 4 583 139 | 4 647 174 |
| Total du passif | 704 832 444 | 923 645 737 |
| Engagements (note 8) | | |
| Actif net (note 9) | — | — |
| TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET | 704 832 444 | 923 645 737 |

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL,



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars

| | 2015 | 2014 |
|--|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| PRODUITS <i>(note 7)</i> | | |
| Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires | 389 312 812 | 406 899 214 |
| Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice | 13 972 079 | 12 306 370 |
| Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations | 790 570 | 678 408 |
| | 404 075 461 | 419 883 992 |
| CHARGES | | |
| Subventions aux établissements bénéficiaires | 389 312 812 | 406 899 214 |
| Frais généraux et d'administration | 13 972 079 | 12 306 370 |
| Amortissement des immobilisations | 790 570 | 678 408 |
| | 404 075 461 | 419 883 992 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | — | — |

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars

| | 2015 | 2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Excédent des produits sur les charges | — | — |
| Éléments sans effet sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations | 790 570 | 678 408 |
| Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations | (790 570) | (678 408) |
| Augmentation nette de l'amortissement de l'escompte/la prime sur placements | 4 993 000 | 901 796 |
| Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs | (386 763 677) | (398 132 608) |
| | (381 770 677) | (397 230 812) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (<i>note 11</i>) | 506 167 | 5 341 302 |
| | (381 264 510) | (391 889 510) |
| Immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations | (726 535) | (1 164 908) |
| Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations | 726 535 | 1 164 908 |
| | — | — |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de placements | (1 238 911 289) | (864 484 003) |
| Produit de la cession de placements | 1 447 113 269 | 1 190 628 523 |
| | 208 201 980 | 326 144 520 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Subventions reçues (<i>note 7</i>) | 168 200 000 | 85 300 000 |
| | 168 200 000 | 85 300 000 |
| Rentrées (sorties) nettes d'encaisse | (4 862 530) | 19 555 010 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 20 008 662 | 453 652 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 15 146 132 | 20 008 662 |

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

1. Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997* (Loi), le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des Accords de financement et de l'Entente de contribution connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149 (1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les achats de placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Instruments financiers

La FCI comptabilise les intérêts à recevoir, les autres débiteurs et créditeurs et les charges à payer au coût. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

| | |
|---|--------------------------------------|
| Améliorations locatives | sur la durée du bail |
| Mobilier et autre matériel | 5 ans |
| Ordinateurs et logiciels | 3 à 5 ans |
| Système de gestion des contributions | mois restants d'ici mars 2021 |

Les coûts de développement du système de gestion des contributions de la FCI sont capitalisés et amortis lorsque les nouvelles fonctionnalités deviennent opérationnelles. Les coûts de développement sont composés principalement de services professionnels.

Utilisation d'estimations

Selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et aux montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles ils deviennent connus. Les principales estimations utilisées pour préparer ces états financiers comprennent les hypothèses retenues pour établir la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations et le montant des charges à payer.

3. Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux Accords de financement et à l'Entente de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie, et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2015, la FCI avait atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

4. Placements

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

| | 2015 | | 2014 | |
|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------|------------------|
| | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Fonds du marché monétaire | 166 227 842 | 166 228 185 | 198 265 408 | 198 272 854 |
| Obligations | 273 598 968 | 268 795 643 | 323 577 252 | 318 944 066 |
| Titres hypothécaires LNH | 245 724 357 | 245 021 084 | 377 564 655 | 376 022 972 |
| | 685 551 167 | 680 044 912 | 899 407 315 | 893 239 892 |

Hiérarchie des évaluations de la juste valeur

Les instruments financiers sont répartis dans les niveaux de 1 à 3 selon le degré auquel la juste valeur de l'instrument est observable.

- **Niveau 1** – évaluation fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- **Niveau 2** – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- **Niveau 3** – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables (données non observables).

La hiérarchie des évaluations de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

L'instrument financier comptabilisé à la juste valeur au bilan se compose de l'encaisse et est classé au Niveau 1.

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, si les taux d'intérêt obligataires avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la diminution de l'intérêt gagné aurait totalisé 3,4 millions de dollars [5,1 millions de dollars en 2014]. L'augmentation ou la diminution du taux d'intérêt n'a pas été calculée pour les titres hypothécaires LNH.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient provoquées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2015, une augmentation du prix du marché de 1 % aurait pour résultat une augmentation de la juste valeur des placements d'environ 7 millions de dollars [9 millions de dollars en 2014].

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux sorties de trésorerie prévus. Le degré de volatilité est atténué par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. Ainsi, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de prix sont bien gérés.

Le taux d'intérêt nominal à échéance varie de 1,95 % à 5,50 % [de 1,99 % à 4,78 % en 2014] pour les obligations et de 1,55 % à 4,35 % [de 1,69 % à 4,35 % en 2014] pour les titres hypothécaires.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue dû à la variation des taux de change des devises étrangères. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et à coût abordable.

La FCI fait correspondre le calendrier d'échéances des placements aux sorties de fonds prévues et à ce titre, la liquidité ne représente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des fonds du marché monétaire s'échelonnent entre avril 2015 et juin 2015 [entre avril 2014 et juin 2014 en 2014]. Les échéances des obligations s'échelonnent entre juin 2015 et juin 2019 [entre avril 2014 et mars 2017 en 2014]. Les échéances des titres hypothécaires s'échelonnent entre avril 2015 et février 2018 [entre avril 2014 et octobre 2016 en 2014].

Risque de crédit

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % (1 % à 20 % en 2014) du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

5. Immobilisations

| | 2015 | | | 2014 |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------|--------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Améliorations locatives | 2 643 833 | 2 572 407 | 71 426 | 97 352 |
| Mobilier et autre matériel | 897 496 | 851 180 | 46 316 | 74 994 |
| Ordinateurs et logiciels | 1 509 289 | 1 432 236 | 77 053 | 126 889 |
| Système de gestion des contributions | 6 277 380 | 1 889 036 | 4 388 344 | 4 347 939 |
| | 11 327 998 | 6 744 859 | 4 583 139 | 4 647 174 |

Le total du coût et de l'amortissement cumulé lié aux immobilisations en date du 31 mars 2014 s'élevaient à 10 601 463 \$ et 5 954 289 \$ respectivement.

6. Avantage incitatif reporté relatif à un bail

En août 2011, la FCI a conclu une prolongation de dix ans du bail pour ses locaux avec l'option d'y mettre fin après cinq ans et a reçu un avantage incitatif. Le bail offre trois mois de loyer gratuit pour un montant total de 161 440 \$. Ce montant a été constaté comme avantage incitatif. L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 60 mois à partir d'août 2011 à raison de 2 691 \$ par mois. Au 31 mars 2015, le solde non amorti s'élevait à 43 051 \$ [75 339 \$ au 31 mars 2014].

7. Apports reportés

La FCI est désormais régie par deux accords de financement et une entente de contribution conclus avec le gouvernement du Canada. En date du 31 mars 2015, le gouvernement du Canada s'était engagé à verser 5,49 milliards de dollars à la FCI. De cette somme, la FCI a déjà reçu 4,77 milliards de dollars. Selon les modalités des accords de financement et de l'entente de contribution, et assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants, la FCI recevra des paiements tous les ans d'après ses besoins en liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu la somme de 168,2 millions de dollars [85,3 millions de dollars le 31 mars 2014] en vertu de ces Accords et de cette Entente.

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations des exercices futurs.

| | 2015 | 2014 |
|---|----------------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 917 939 226 | 1 230 771 834 |
| Plus subventions reçues | 168 200 000 | 85 300 000 |
| Plus revenu de placement grevé d'affectations | 17 247 749 | 22 237 884 |
| Moins montant constaté à titre de produits | (403 284 891) | (419 205 584) |
| Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations | (726 535) | (1 164 908) |
| Solde à la fin de l'exercice | 699 375 549 | 917 939 226 |

Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

| | 2015 | 2014 |
|--|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 4 647 174 | 4 160 674 |
| Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations | 726 535 | 1 164 908 |
| Moins le montant amorti dans les résultats | (790 570) | (678 408) |
| Solde à la fin de l'exercice | 4 583 139 | 4 647 174 |

8. Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 455,4 millions de dollars [115,9 millions de dollars en 2014]. Un montant de 389,2 millions de dollars [406,9 millions de dollars en 2014] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 6 521,3 millions de dollars, dont 5 559,3 millions de dollars avaient été versés au 31 mars 2015. À ce jour, la FCI a conclu des ententes reliées à ces subventions pour un montant de 6 067,1 millions de dollars et, par conséquent, avait des obligations contractuelles de 507,8 millions de dollars au 31 mars 2015.

La FCI estime que ces montants seront versés comme suit :

| | en millions de \$ |
|---|--------------------------|
| 2016 | 239,4 |
| 2017 | 139,4 |
| 2018 | 56,8 |
| 2019 | 51,6 |
| 2020 | 20,6 |
| Total des montants estimatifs à verser | 507,8 |

En août 2011, la FCI a renouvelé le contrat de location au 230, rue Queen (Ottawa, Ontario) pour une durée de dix ans se terminant le 31 juillet 2021, avec option d'y mettre fin après cinq ans. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à 1,3 million de dollars.

9. Apports grevés d'affectations et actifs nets

Les exigences de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, qui régit la FCI, et les modalités des Accords de financement et de l'Entente de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

10. Régime de retraite

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 ont totalisé 686 620 \$ [662 023 \$ en 2014].

11. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

| | 2015 | 2014 |
|---|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Intérêts à recevoir et autres débiteurs | 659 425 | 5 214 780 |
| Charges payées d'avance | 32 323 | (6 873) |
| Créditeurs et charges à payer | (130 934) | 164 786 |
| Avantage incitatif reporté relatif à un bail | (32 288) | (32 288) |
| Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche | (22 359) | 897 |
| | 506 167 | 5 341 302 |